

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique RN 164
Date : Mon, 30 Sep 2019 12:17:22 +0200
De : > Bernard Clément (par Internet) <bemiclement@gmail.com>
Répondre à : Bernard Clément <bemiclement@gmail.com>
Pour : ddtm-se-enquetepublique@cotes-darmor.gouv.fr

Bonjour,
Fichier joint à destination de Monsieur le commissaire Enquêteur sur le projet de la RN 164.
Vous en souhaitant bonne réception
Bernard CLEMENT

—Pièces jointes :—

Aménagement RN 164.docx

73,6 Ko

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RN 164, SECTIONS 2 ET 3

NOTE POUR L'ENQUETE PUBLIQUE

à destination de Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Après analyse du dossier d'étude d'impact, il apparaît que tous les états et fonctions des habitats et des espèces patrimoniales ne sont pas pris en compte de façon objective.

La vallée humide où se situe l'emprise de l'échangeur et de la zone de co-voiturage est un élément majeur et clé du fonctionnement associé à la trame verte et bleue (TVB) du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). La vallée humide sera prise en tenaille entre les infrastructures routières et son fonctionnement s'en trouvera altéré. De plus, il n'y a pas de véritables mesures de compensation sur ce corridor n°12.

Cette tête de bassin versant du Blavet comporte de nombreuses zones humides. Celles-ci comprennent deux types d'habitats d'intérêt communautaire prioritaire dont une lande humide oligotrophe (pauvre en nutriments) et une prairie humide oligotrophe, habitat du papillon patrimonial, le Damier de la Succise, strictement inféodé à la Succise des prés, elle-même élément dépendant du caractère oligotrophe de cette prairie. Le caractère oligotrophe est « non compensable » car il résulte de pratiques culturelles anciennes et récurrentes depuis plusieurs siècles. En conséquence, il est strictement nécessaire de préserver leur intégrité fonctionnelle au sein de ce vallon humide.

Il est à noter que pour d'autres habitats humides, des mesures compensatoires peuvent être mises en oeuvre dans un secteur proche et précédemment altéré, la zone humide de Guernic – Pont Douar.

En résumé, il est strictement nécessaire de mettre en service la séquence Eviter – Réduire – Compenser (ERC), et notamment, Eviter la destruction ou toute mesure d'altération des états et fonctions des milieux oligotrophes car ceux-ci sont non compensables. Il est également nécessaire de rechercher et mettre en oeuvre, avec sécurisation, les fonctions du corridor n°12 du SRCE, notamment les voies de migration des insectes et des petits vertébrés par des moyens de préservation ou de restauration des flux migratoires. Les échanges et les rencontres entre les individus d'une même population sont le moyen de renforcer leur résilience grâce aux flux de gènes assuré par la reproduction sexuée.

Il me semble, au vu du dossier, que le déplacement de l'échangeur serait une véritable mesure d'Évitement et de Réduction notamment des impacts liés à l'aménagement de la RN 164, sans remettre en cause la nécessité sociale et le développement des mobilités en Centre Bretagne. Il apparaît qu'une actualisation honnête de l'étude d'impact de 2014 est à proposer, tenant compte notamment des développements juridiques qui ont eu lieu depuis, cf loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016.

Bernard CLEMENT



Vice – Président du conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN Bretagne)

Membre de la commission Aires protégées

Docteur d'Etat es sciences en Ecologie des landes (Fonctionnement – Dynamique des populations et des Ecosystèmes)

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] RN164 Section 2 et 3 Rostrenen-Glommel
Date : Mon, 30 Sep 2019 23:45:44 +0200 (CEST)
De : > t.dup (par Internet) <t.dup@laposte.net>
Répondre à : t.dup <t.dup@laposte.net>
Pour : ddtm-se-enquetepublique@cotes-darmor.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je vous écris en tant que citoyen pour vous dire que je trouve ça scandaleux que ce projet puisse encore exister.

Proche de l'agriculture paysanne, je pense que détruire 80 ha de terres agricoles et arboricoles est une vision très 20e siècle et que nous sommes au 21e dans lequel nous ne pouvons plus dire que nous ne savons pas que la protection du vivant est une urgence.

Le changement climatique est là!

Bétonné encore plus de zones est une folie que l'on ne doit plus tolérer!

Pensez aux générations futures et arrêtez le massacre de la vie!

Les zones humides ne peuvent être compensées par de l'argent.

Soyez fiers de dire non à l'agrobizness, vos enfants vous remercieront.

Cordialement

Mr DUPONT habitant de Rostrenen